Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_03_06_2-DE

SURGÈRES la ville

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 février 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Élodie SUTRA, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Madame Nathalie PIATTO.

Secrétaire de séance :
Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Émilie GIRAUD,
Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON
Monsieur Younes BIAR qi a donné pouvoir à Madame Rozenn PETOT
Monsieur Didier TOUVRON qui a donné pouvoir à Madame Nathalie PIATTO

Étaient absents et non excusés :

Étaient également présents :
Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 9 février 2024 - **Affichage en Mairie le** : 9 février 2024

2024.03.06 - GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIE DES SYNDICATS D'ÉNERGIES DE NOUVELLE-AQUITAINE - RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL 2026-2028

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée la Décision du Maire en date du 20 mars 2019 acceptant l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU précis que, par courriel du 30 janvier 2024, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural 17 (SDEER) informait la Ville, en tant que membre du groupement de commandes d'énergie des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, du renouvellement prochain des marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel de ce groupement, les contrats actuels arrivant à échéance au 31 décembre 2025. Il précise que ces nouveaux marchés Electricité et Gaz Naturel auront une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026 et que si la Ville souhaite continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée sur la période 2026-2028, il convient de renouveler l'adhésion avant le 15 mars 2024, date butoir.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune audit groupement de commandes.

Ces explications entendues, **Madame Le Maire**, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la délibération

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_03_06_2-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à renouveler l'adhésion au groupement de commandes d'énergie des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, en complétant les dossiers joints au courriel du 30 janvier 2024 avant le 15 mars 2024, date butoir,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 16 février 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas **JOYET**.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr